

ESG : EUROAPI devient signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et de la Charte mondiale *Responsible Care*®

Le 20 octobre 2022

EUROAPI progresse dans son ambition environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). L'entreprise est fière d'avoir rejoint l'initiative du Pacte Mondial des Nations Unies - une plateforme pour le développement, la mise en œuvre et la communication de pratiques commerciales responsables, sur la base du volontariat. EUROAPI rejoint des milliers d'entreprises dans le monde qui s'engagent à ce que leurs opérations et leurs stratégies respectent dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à contribuer aux objectifs des Nations Unies incarnés par les Objectifs de développement durable ("ODD").

EUROAPI a également signé la charte mondiale *Responsible Care*® pour illustrer son soutien à la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, à la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et de leur contribution au développement durable.

« EUROAPI place les ambitions ESG au centre de sa stratégie de développement et de sa culture d'entreprise. Nos objectifs sont étroitement liés à l'approche "attentifs à tous", qui est l'une de nos valeurs fondamentales. Devenir membre de l'initiative du Pacte mondial des Nations Unies et signataire de la Charte mondiale Responsible Care® est une étape supplémentaire dans la défense de pratiques commerciales responsables, appuyant de plus vastes objectifs sociétaux », a indiqué Karl Rotthier, Directeur général d'EUROAPI.

EUROAPI respecte quatre engagements ESG :

1. Offrir des produits sûrs et une chaîne d'approvisionnement résiliente et responsable
2. Accélérer l'innovation pour un environnement durable
3. Créer un environnement de travail sûr et multiculturel
4. Maintenir une gouvernance d'entreprise de premier ordre

Ces engagements sont conformes aux Objectifs de développement durable des Nations Unies et contribuent en particulier à cinq d'entre eux : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD n°3) ; parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD n°5) ;

promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD n°8) ; bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (ODD n°9) ; établir des modes de consommation et de production durables (ODD n°12).

Dans le cadre de son engagement continu, EUROAPI communiquera chaque année ses progrès aux Nations Unies, en soulignant ses efforts dans les domaines des droits humains, de la lutte contre la corruption, du travail et de l'environnement.

A propos du Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte mondial des Nations Unies est la plus importante initiative de développement durable au monde pour les entreprises, comptant plus de 15 000 sociétés et 4 000 organisations à but non lucratif signataires basées dans plus de 160 pays, et 70 réseaux locaux.

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies :

Droits de l'homme

Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Normes internationales du travail

Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

A propos de la Charte *Responsible Care*®

La Charte *Responsible Care*® est l'initiative volontaire de l'industrie chimique mondiale qui - au-delà de la conformité légale et réglementaire - engage les entreprises, les associations nationales de l'industrie chimique et leurs partenaires à :

- Améliorer continuellement les connaissances et les performances en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de sûreté de nos technologies, processus et produits tout au long de leur cycle de vie, afin d'éviter de nuire aux personnes et à l'environnement
- Utiliser les ressources de manière efficace et minimiser les déchets
- Rendre compte ouvertement des performances, des réalisations et des lacunes
- Écouter, s'engager et travailler avec les personnes pour comprendre et répondre à leurs préoccupations et attentes
- Coopérer avec les gouvernements et les organisations pour élaborer et mettre en œuvre des réglementations et des normes efficaces, et pour les respecter ou les dépasser
- Fournir de l'aide et des conseils pour encourager la gestion responsable des produits chimiques par tous ceux qui les gèrent et les utilisent tout au long de la chaîne de production.

Lancée en 1985, l'activité *Responsible Care*® s'est depuis étendue au-delà de la fabrication de produits chimiques pour englober d'autres activités, notamment celles associées à l'utilisation et à la manipulation sûres des produits tout au long de la chaîne de valeur.